

# Les Réchauffeurs de Moteur



Gaîne à Events spéciale  
contenant l'Appareil n° 12



## Therm'x



Les **AUTOMOBILISTES** soucieux de la bonne conservation des divers organes de leur voiture sont unanimes à reconnaître qu'en **hiver** un **réchauffeur** de moteur et de radiateur est indispensable pour :

**Eviter le gel du radiateur et des organes de circulation d'eau.**

**Permettre le démarrage au 1/4 de tour après un long arrêt.**

**Maintenir à l'huile une fluidité suffisante pour éviter les grippages au départ.**

Le premier appareil destiné à cet usage fut établi pendant la guerre, sur la demande et pour les besoins des services aéronautique et automobile de l'Armée, par Monsieur Louis Lumière, Membre de l'Institut, et par Monsieur Jean Herck, Ingénieur Principal du Génie Maritime, qui en firent breveter le principe et le dispositif en tous pays.

C'est le **Réchauffeur Catalytique Therm'x** qui fonctionne **sans feu**, au moyen de l'essence pour automobile.

Le succès en fut tel que toute une catégorie d'appareils se proposant le réchauffage sont présentés au public.

Pour que celui-ci puisse guider judicieusement son choix, il est nécessaire qu'il sache que :

- THERM'X** n'est pas une lampe, mais un véritable poêle, c'est-à-dire un appareil fournissant réellement et uniquement de la chaleur ;
- THERM'X** n'emprunte rien à votre batterie d'accumulateurs déjà trop surchargée, surtout en hiver ;
- THERM'X** n'est pas tributaire d'une distribution d'électricité que vous ne trouverez pas partout, et en tous cas pas dans les stationnements en plein air ;
- THERM'X** n'exige l'emploi d'aucun combustible solide spécial, coûteux, difficile à se procurer et de conservation précaire ;
- THERM'X** n'exige aucune manipulation salissante ;
- THERM'X** ne laisse pas de résidus solides en ignition ;
- THERM'X** ne donne aucun dégagement toxique d'oxyde de carbone, comme l'ont établi les essais officiels du Laboratoire de Toxicologie de la Faculté de Médecine de Lyon ;
- THERM'X** chauffe les organes de la voiture pendant l'arrêt et, dans sa gaîne à events, chauffe les voyageurs pendant la marche, **avec un seul et même appareil ;**
- THERM'X** ne demande qu'une seule mise en marche au début de la saison froide ; un regarnissage toutes les 24 heures, **en pleine marche**, est suffisant ;
- THERM'X** est le seul réchauffeur réglementaire dans les services aéronautique et automobile de l'Armée ;
- THERM'X** ne présente aucun danger d'incendie et son emploi dans les dépôts d'essence est autorisé par arrêtés du Préfet de Police ;
- THERM'X** ne chauffe pas par contact direct, mais par émission d'air chaud ;
- THERM'X** a fait ses preuves pendant la **guerre** dans les escadrilles ; il les a faites au **Pôle Nord** avec les deux expéditions **Amundsen ;**
- THERM'X** est l'appareil à la fois le plus économique et le plus efficace ; il fournit **150 calories par heure** avec une consommation de 14 grammes d'essence tourisme, c'est-à-dire qu'un bidon de 5 litres fournit un fonctionnement ininterrompu de plus de 250 heures, soit, sur la base de l'essence à 12 francs le bidon, **une dépense de moins de 0 fr. 05 par heure ;**
- THERM'X** peut, si vous le coiffez de son couvercle, s'arrêter immédiatement de fonctionner et de **consommer.**

### THERM'X N° 12 MODÈLE 1928

comporte différents nouveaux perfectionnements brevetés et cependant son prix de vente a subi une notable réduction par rapport à celui de l'année dernière.

Exigez-le de votre fournisseur d'accessoires ou de votre garagiste. S'ils en sont démunis, envoyez-nous la carte postale ci-jointe en y indiquant votre adresse, et vous recevrez immédiatement franco de port et d'emballage, par postal votre gare contre remboursement, l'appareil **THERM'X** qui vous est indispensable.

Société Lyonnaise des Réchauds Catalytiques.  
R. C. Lyon B. 4119